

Date de l'arrêté : 27/06/2024	République Française Département : LOIRE Arrondissement : Montbrison Apinac - Commune
Objet : Arrêté de circulation et de stationnement des véhicules durant le vide grenier du samedi 27 juillet 2024	

ARRÊTÉ
N° AR_006_2024

portant Arrêté de circulation et de stationnement des véhicules durant le vide grenier du samedi 27 juillet 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L . 2212-1 et suivants,
Vu la demande présentée par le comité des fêtes d'organiser un vide-grenier sur les places et dans les rues du Bourg d'APINAC, le samedi 27 juillet 2024 (place du Puits, place de l'Église, rue du Château, rue des Commerces, rue des Seigneurs d'Apinac, rue de l'Église, parking du jardin public).
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité de cette manifestation,
Vu l'intérêt général,

ARRÊTE :

Article 1er : Les exposants seront autorisés à installer leurs étals sur les places et dans les rues du Bourg d'APINAC : place du Puits, place de l'Église, rue du Château, rue des Commerces, rue de l'Église, rue des Seigneurs d'Apinac et parking du jardin public.

Article 2 : La circulation et le stationnement seront interdits aux emplacements mentionnés à l'article précédent, le **samedi 27 juillet 2024 de 06 h 00 à 18 h 00**. Il est recommandé aux riverains de bien vouloir stationner leurs véhicules en dehors des rues concernées à partir de la veille au soir.

Article 3 : Tout stationnement et toute circulation dans le périmètre du vide-grenier seront considérés comme gênants (Article R.417-10 du code de la route).

Article 4 : La signalétique correspondante sera mise en place par le comité des fêtes.

Article 5 : Monsieur le commandant de gendarmerie de Saint Bonnet le Château et Madame la maire de la commune sont chargés chacun en ce qui le concerne du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

La maire,
Simone CHRISTIN-LAFOND.



Fait à APINAC, le 27 juin 2024

AR_006_2024

